

# LES CONTRATS DOCTORAUX DE L'UNISTRA

## Présentation

L'université propose aux meilleurs candidats au doctorat un **contrat doctoral**, régi par les dispositions du [décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche](#), modifié par le décret n° 2016-1173 du 29 août 2016, qui leur permet de financer leur thèse. Le contrat est conclu pour une durée de trois ans. Selon [l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel](#), la rémunération mensuelle minimale brute est de 1 758 euros.

Aucune activité professionnelle rémunérée (autre que celle prévue par le décret du 23 avril 2009) ne peut être exercée pendant la durée du contrat doctoral.

Les contrats doctoraux sont plutôt destinés à financer des travaux de recherche menés par des doctorants s'orientant vers une carrière d'enseignant-chercheur.

## Candidature

### 1) Critères

La candidature à un contrat doctoral doit être validée par l'unité de recherches (UR) auquel appartient le directeur de thèse pressenti, qui doit être rattaché à l'École doctorale des sciences juridiques de l'Université de Strasbourg (ED 101). Le nombre de candidats par UR étant limité, une sélection préalable au sein des UR rattachés à l'ED 101 peut être mise en place.

La candidature à un contrat doctoral n'est possible, en principe, **que pour les étudiants non inscrits en doctorat**, qui doivent par ailleurs satisfaire aux critères pour s'inscrire en doctorant fixés par le [règlement intérieur de l'ED 101](#).

Toutefois, lorsque des circonstances particulières le justifient, des doctorants inscrits en première année de doctorat peuvent être autorisés à soumettre leur candidature à un contrat doctoral.

Le candidat propose un thème de recherche de son choix (préalablement convenu avec son directeur de thèse pressenti) ou un thème correspondant à un sujet fléché par l'UR auquel appartient le directeur de thèse pressenti.

Le critère de sélection est un critère d'excellence scientifique.

## 2) Calendrier

Envoi du dossier par courriel : au plus tard le **13 août 2018 (17h)**

au secrétariat de l'ED 101 : [coly@unistra.fr](mailto:coly@unistra.fr)

et en mettant en copie le directeur adjoint : [raphael.eckert@unistra.fr](mailto:raphael.eckert@unistra.fr)

**Les dossiers qui ne seront pas envoyés à ces deux adresses ne seront pas recevables.**

Les auditions se dérouleront le **28 août 2018**.

Le dossier devant comprendre un exemplaire du mémoire de recherche ainsi que son évaluation, **les candidats à un contrat doctoral doivent impérativement soutenir leur mémoire et connaître l'évaluation de leur travail avant cette date.**

**Le dossier électronique de candidature se compose du formulaire ci-dessous, accompagné des pièces jointes qui y sont indiquées.**

## Sélection

La procédure de sélection s'effectue oralement, au cours d'une audition de tous les candidats dont le dossier de candidature est recevable (dossier reçu en temps utile et complet). Le comité de sélection est le **conseil scientifique de l'ED 101** (dont la composition est indiquée dans le [règlement intérieur de l'ED 101](#)).

Les auditions se dérouleront le **28 août 2018** (la date est impérative et ne peut être modifiée en fonction des disponibilités des candidats).

Chaque candidat se présente puis présente son projet pendant une durée de 10 minutes. S'en suit une discussion avec les membres du comité de sélection d'environ 15 minutes.

Les candidats seront informés de la décision du Conseil scientifique le 29 août 2018.